

DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 mars 2025

- **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. **Présentation de Monsieur le Chef de corps - Zone de police des Arches**

2. **Procès-verbal de la séance du 20 février 2025**

Approbation du procès-verbal de la séance antérieure.

3. **Désignation de représentants communaux au sein des asbl - législature 2024-2030 - Clé Bois asbl pluricommunale**

Le Conseil est invité à désigner ses représentants au sein de l'asbl pluricommunale "Clé Bois".

4. **Désignation de représentants communaux au sein des asbl - législature 2024-2030 - asbl NEW - Namur Europe Wallonie**

Le Conseil est invité à désigner ses représentants communaux au sein de l'ASBL NEW.

Ceux-ci sont désignés parmi les conseillers communaux, après application de la Clé d'Hondt avec un clivage majorité/opposition pour lequel on obtient 2 sièges pour ALN et un pour ACOR+

5. **Rapport annuel ODR 2024 et actualisation de la composition de la CLDR**

La Commune est tenue, avant le 31 mars 2025 ;

1. d'approuver le rapport annuel sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural - PCDR 2024. Après approbation, celui-ci sera disponible sur le site internet dédié à l'opération de développement rural d'Assesse: <https://www.pcdr-assesse.info/>;
2. d'approuver la composition de la CLDR (commission local de développement rural) actualisée ;
3. de transmettre le rapport annuel et ses annexes au SPW - Développement Rural, avant le 31 mars 2025.

6. **Révision Globale du Schéma de Développement Communal (SDC) actuellement en vigueur - Lancement de la procédure**

La Commune d'Assesse dispose d'un Schéma de Développement Communal (SDC) en vigueur depuis juillet 2010. Ce document à valeur indicative est un véritable outil stratégique d'organisation de la répartition des différentes activités sur le territoire communal. Il fixe également les grandes orientations pour l'aménagement du territoire de l'ensemble de la Commune.

Avec l'entrée en vigueur du Schéma de Développement Territorial (SDT) au niveau de la Wallonie le 1er août 2024, apparaît la nécessité de réviser le document communal existant de sorte à y décliner les nouveaux objectifs régionaux en matière d'aménagement du territoire et ce, tout en tenant compte des caractéristiques propres du territoire communal.

Il est donc proposé au Conseil communal d'initier la procédure de révision globale du Schéma de Développement Communal en vigueur et de charger le Collège communal de lui soumettre lors d'une prochaine séance et pour approbation, le cahier des charges visant la désignation d'un auteur de projet agréé qui sera en charge de cette mission.

7. Chemin réservé F99c - Rue Pré Mouchon - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

Afin de sécuriser, pour les modes actifs, le chemin prolongeant la rue Pré Mouchon, nous pouvons le réserver aux cyclistes, piétons, cavaliers et véhicules agricoles.

8. Sens unique limité - Rue de la Gare à Assesse - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

Remise à double sens du haut de la rue de la Gare, dans sa partie la plus large.



9. Accès interdit, excepté desserte locale - Rue de la Rochette à Maillen - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

Afin de préserver la rue de la Rochette à Maillen qui est en mauvais état et d'assurer la sécurité des usagers, l'accès à cette rue doit être interdit, excepté pour la desserte locale. Cette interdiction est déjà en application en ce moment au moyen d'un arrêté de police mais pour pérenniser cette mesure, elle doit faire l'objet d'un RCCR.

10. Fourniture et pose de nouvelles glissières de sécurité et réparation de glissières de sécurité existantes - Commune d'Assesse - Approbation des conditions, du mode de passation, du montant estimé et de la liste des entreprises à consulter

Le marché consiste à la fourniture et pose de nouvelles glissières de sécurité et la réparation de glissières de sécurité existantes, sur le territoire de la commune d'Assesse.

Il s'agit de glissières mixtes bois-métal.

Il est demandé aux membres du Conseil Communal d'approuver le cahier des charges de ce marché et permettre le lancement de cette procédure.

11. Contrat de gestion entre la Commune d'Assesse et la Régie des Sports - 2025-2028

Un contrat de gestion doit être passé avec la Régie Autonome des Sports. Celui-ci est valable pour les 3 années à venir. Il est proposé de l'adopter ici.

12. Régie des Sports - Approbation du rapport d'activités 2024 et du plan d'entreprise 2025